

Projet : Réf. FGC 00-01
 Intitulé : "Renforcement

Suite de :

Suivi par :

Cumulatif pour la réf. projet en question

RAPPORT FINANCIER FINAL

Période : Du : 01.01.01 Au : 31.10.01
 (celle qui concerne le rapport)

Pour mémoire :

- 1. Période du projet selon dossier initial : Du : 01.08.00 Au : 31.12.2002
- 2. Période réelle et complète du projet : Du : 01.01.01 Au : 31.12.2002

1. FINANCEMENT DU BUDGET APPROUVE PAR LA FGC

Se limiter aux montants qui sont gérés par l'AM : (+ Note 1)

Financement accordé par la FGC (Brut)	122'000.00	80%
Autres bailleurs	17'658.00	12%
Fonds propres AM	<u>12'500.00</u>	8%
Budget total approuvé	<u>152'158.00</u>	<u>100%</u>

2. FINANCEMENT DU PROJET (CHEZ L'AM)

Reprendre le solde cumulé FGC et AM du rapport final de la phase précédente. Ou le cas échéant, les ventiler sous a) et c) Note 2)

Solde sur phase précédente (Réf. projet)

1'250.00

a) Fonds reçus de la FGC

Dates		Brut	Net	Brut/ net =Diff. fonds info
12.03.01	DDC	35'000.00	35'000.00	
04.04.01	Ville de Genève	25'000.00	25'000.00	
06.05.01	Vernier	12'500.00	12'312.00	
08.12.01	DDC	23'750.00	23'750.00	
25.03.02	Etat de Genève	25'000.00	25'000.00	
		-	-	
		121'250.00	121'062.00	121'062.00 81%

b) Autres

xx.xx.xxxx Y
 xx.xx.xxxx Z

Fonds transitants par AM, autres que fonds propres, qu'elle souhaite faire ressortir

10'000.00
6'500.00 16'500.00 11%

c) Fonds propres AM

Première année
 Deuxième année

Dispositions spéciales pour les fonds propres obligatoires

5'000.00
 7'500.00
 -

12'500.00 8%
 150'062.00 100% 150'062.00
151'312.00

Note 1) : Attention en cas de solde(s), il y a trop de situations différentes pour donner un modèle complet ou précis (Solde GE ou terrain, déduit avant ou après requête, etc.)

Note 2) : si le montant ou une partie a été remboursé à la FGC (selon accord), l'annuler avec une 2ème ligne + brève explication. Il y a des dispositions spéciales pour les fonds propres obligatoires

Si n'égale pas le total sous point 1, expliquer la différence (partiellement due au Fonds info)

3. ENVOIS DE FONDS AU PARTENAIRE ET DEPENSES DIRECTES

			Effectif		Budget global		Ecart	
			CHF		CHF	Monnaie	CHF	Monnaie
a) Envois de fonds								
	<u>Roupie</u>	<u>Taux</u>						
02.01.01	125'000.00	9.98	12'525.00					
08.04.01	130'000.00	10.21	12'730.00					
02.07.01	135'000.00	10.37	13'015.00					
03.10.01	140'000.00	10.37	13'500.00					
01.01.02	142'500.00	10.28	13'860.00					
03.04.02	145'000.00	10.43	13'900.00					
08.07.02	146'000.00	10.39	14'050.00					
01.10.02	147'000.00	10.28	14'300.00					
	-		-					
	1'110'500.00	10.29	107'880.00	107'880.00	100'000.00	1'100'000.00	-7'880.00	-10'500.00
Taux de change :						11,00		
b) Dépenses directes								
09.11.01	Achat		3'450.00		11'363.00			
25.12.01	Achat		5'500.00		15'000.00			
2002	Audit et Evaluation		10'000.00	18'950.00	26'363.00			
Ss total a & b			126'830.00		126'363.00			
c) Frais coord. locale (max. 8% du Ss total a & b)			9'800.00		10'000.00			
d) Frais de gestion (12.5%)			15'853.75		15'795.38			
			152'483.75		152'158.38			

Mettre le montant global budgété initialement.
Total correspond au Point 1.

Frais à justifier

4. SOLDE DISPONIBLE CHEZ AM

Fonds disponibles (2)	151'312.00
Fonds justifiés (3)	152'483.75
Solde disponible	-1'171.75

Devise utilisée pour la tenue de la comptabilité du projet et justifiée par le rapport d'audit.
Eventuellement ajouter une colonne pour une monnaie intermédiaire (avec tx de change de référence)

5. SITUATION CHEZ LE PARTENAIRE (pour la période du au)

	Taux	Monnaie	CHF
Solde disponible au	10.00	120'000.00	12'000.00
Fonds reçus de l'AM	10.29	1'110'500.00	107'880.00
Autres financements		-	-
Dépenses justifiées (Voir tableau comparaison annexé)	10.26	1'230'500.00	119'880.00
Solde	10.45	29'500.00	2'823.47
Ecart de change			-46.26
Solde disponible	10.28	29'500.00	2'869.73

Voir remarque cf. annexe p. 3

Préciser le cas échéant si les soldes entrants (ou respectivement sortants) concernent d'autres bailleurs que la FGC / AM. Les différencier.
Ajusté au taux du dernier envoi de fonds

6. RECAPITULATIF DES SOLDES

Solde disponible chez l'AM		-1'171.75
Solde disponible chez le partenaire	29'500.00	2'869.73
Total		1'697.98

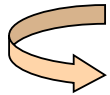
7. REPARTITION DES SOLDES (Selon financement)

Part FGC	1'369.84	81%
Part AM (y.c. autres bailleurs)	328.14	19%
Total	1'697.98	

Voir les dispositions FGC sur les soldes positifs. Attention disposition spéciale pour les fonds propres obligatoires

8. REMARQUES

Lieu pour préciser l'affectation des soldes (partie remboursée à la FGC avec montant et date, partie retenue comme avance soudure selon règle FGC); ou les corrections apportées et annotées depuis le rapport précédent, etc.



1) Cette colonne décrit ce qu'on attend comme justificatifs pour les rapports financiers finaux. Ces textes sont là pour mémoire mais **doivent être complétés à droite par le listing exact et détaillé des justificatifs annexés**. 2) Sauf pour la comparaison budgétaire, les justificatifs sont déposés en un seul exemplaire. 3) Pour un projet sans audit, vous référer svp aux Directives de Contrôle financier des projets et compléter en conséquence.

9. ANNEXES obligatoires, mais **texte à compléter à droite par l'AM avec les informations réelles**: pour toutes les annexes, préciser le titre exact du document correspondant, la date, la période exacte couverte, les auteurs, s'il s'agit d'une copie ou d'originaux (Attention : la FGC garde tous les documents).

Projet avec audit terrain

1. a) **Copies envois de fond terrain** (ou le cas échéant relevés périodiques bancaire ou postale concernant le projet) **et extrait compte projet chez l'AM** (faisant ressortir pour toute la période couverte les mouvements et les soldes) b) **Les justificatifs des dépenses directes** (point 3b du rapport FGC)

2. **Comparaison budgétaire** basée sur le budget récapitulatif approuvé par la FGC avec les indications nécessaires pour rapprocher les chiffres du tableau avec les chiffres du rapport d'audit (dont, entre autre, le passage de la monnaie du rapport d'audit à un tableau en CHF)

3. **Un rapport d'audit** établi par un bureau d'expertise comptable connu : voir le mandat de révision établi par la FGC. Rappel ; Ce document, signé par l'auditeur, doit être transmis dans son intégralité à la FGC et de préférence sous sa forme originale. Si cette dernière exigence ne peut être respectée, le rapport sera fourni sous forme de copie avec l'indication du lieu où l'original peut être consulté.

Liste détaillée

La comparaison budgétaire est le seul "justificatif" qui doit être déposé en plusieurs exemplaires

Le cas échéant, le tableau de **comparaison budgétaire** doit faire ressortir séparément les dépenses "En Suisse" chargées au projet (qu'on retrouve au point 3-b) et les dépenses "Terrain" (qu'on retrouve au point 5), dans des colonnes ou lignes distinctes. Les dépenses "En Suisse" doivent être justifiées (pièces comptables, relevé du c/c du projet) et les dépenses "Terrain" doivent être facilement identifiables dans les rapports d'audit.

Projet sans audit terrain : Voir les Directives pour le contrôle financier des projets

Genève, le Signatures chargé(e) de projet et responsable engageant AM :

Nom/Statut

Nom/Statut

Aucun rapport final ne sera accepté sans ces deux signatures, qui engagent aussi la page 3 des annexes. Le nom et le statut doivent être précisés avec la signature.

NB : ce rapport aura au maximum 3 pages, sans les documents annexés

Impérativement 3 pages, car copié pour la Quitus et les Bailleurs !